

A propos du mythe de fondation de la tribu bédouine des Huwaytāt (*)

par Riccardo Bocco et Anna Ohanessian-Charpin

Pourquoi proposer, en 1988, un texte sur le mythe de fondation d'une tribu bédouine ? Ce n'est pas par complaisance envers l'image d'un pays qui souligne, comme la Jordanie, la valeur et l'importance de ses traditions bédouines. Ce sujet n'est pas le fait non plus d'une préoccupation "nostalgique" de l'anthropologue, soucieux de "préserver" la mémoire d'une culture qui disparaît. Bien au contraire, ce qui nous a intéressé c'est plutôt le fait que la plupart des mythes de fondation de la tribu nous ont été racontés non pas par des bédouins "isolés dans le désert", mais par des membres des Huwaytāt qui, habitant des villages, petites villes et villes de Jordanie et d'Égypte, ont eu accès au processus de scolarisation par l'école d'État, ou pendant leur service militaire et, ne pratiquant plus le nomadisme pastoral, sont engagés dans les activités économiques les plus diverses (1). Cela nous a amené à nous interroger sur l'actualité du mythe de fondation et sur sa signification dans le contexte de la Jordanie d'aujourd'hui.

Les mythes de fondation ont en effet aussi une fonction de justification de la situation actuelle, en ancrant le présent dans le passé. Autrement dit, loin de constituer une vérité historique, le plus souvent le mythe offre une vision historique du passé, formulée à partir d'une réalité actuelle et qui contribue à justifier cette dernière (Cohen, 1969 ; J. Vansina, 1976).

En ce sens, il nous paraît pertinent de nous demander dans quelle mesure le mythe de fondation des Huwaytāt continue à être pour ses membres un moyen d'expression et de médiation des contradictions du réel, son existence et sa vitalité étant fonction de ses réadaptations et réinterprétations, ses versions locales et contextualisées exprimant son actualité.

La tribu des Huwaytāt : quelques notes historiques

Les premières informations concernant la tribu datent du XVI^e siècle. Un écrivain arabe, al-Jaziri, responsable de l'organisation des caravanes des pèlerins au départ du Caire pour la Mecque, mentionne que vers la moitié du XVI^e siècle les groupes bédouins qui contrôlaient la région de 'Aqaba et auxquels était payée une *surra* (2) annuelle, avaient perdu le pouvoir sur la région, au profit des Huwaytāt. Ces derniers sont mentionnés en tant que groupe tribal faisant partie de la confédération des Bani 'Atiyya et sont considérés par al-Jaziri comme une véritable menace pour la sécurité des caravanes (3).

Une étude récente, conduite à partir des archives ottomanes du XVI^e siècle, atteste la présence des Huwaytāt dans la région au sud de Tafila. Dans cette région, en outre, les Huwaytāt

étaient enregistrés comme soumis à l'imposition fiscale de l'administration ottomane (W.D. Hütteroth et K. Abdulfattah, 1977).

Cependant, aucune mention précise n'est faite quant à l'extension territoriale de la tribu et aux activités économiques de ses membres. Dans une étude plus récente, un archéologue allemand formule l'hypothèse selon laquelle le noyau originaire de la tribu était composé en grande partie de paysans (*fallâhîn*) et d'éleveurs de bétail de petite taille (E. A. Knauf, 1986 : 85). Cette hypothèse se base en partie sur les écrits des voyageurs européens de la première partie du XIX^e siècle, qui décrivent le système économique des sections des Huwaytāt qu'ils ont rencontré, comme reposant à la fois sur l'agriculture et l'élevage de moutons, chèvres et chameaux.

Toutefois, un grand nombre de ces voyageurs a parcouru les régions occidentales du Sud jordanien (selon un

itinéraire "classique", de 'Aqaba vers Petra, Karak, la Vallée du Jourdain, Jérusalem...), ou bien les régions côtières de la mer Rouge. Nous disposons de témoignages très fragmentaires et quantitativement minimes sur les régions désertiques du Sud-Est jordanien pendant la même période. En ce sens, une méconnaissance de la situation des régions steppiques, domaine des pasteurs nomades éleveurs de chameaux, et une relative abondance d'informations sur les régions du sud-ouest, ne permet pas, à notre avis, de formuler des hypothèses tranchantes quant au noyau originaire des Huwaytāt. Par contre, il est possible de vérifier la présence et l'extension territoriale des Huwaytāt dans le Sud jordanien, à travers les récits des voyageurs arabes et européens et de leurs cartes topographiques, à partir de la fin du XVIII^e siècle.

A ce propos, il nous semble que l'expansion territoriale des Huwaytāt vers le Sinaï, l'Égypte, le Hijaz du nord et la Palestine, n'a pas concerné un moment historique précis, mais qu'elle est plutôt la conséquence d'un ensemble de facteurs différents qui, au cours des siècles, ont influencé migrations et déplacements des groupes (5). En ce sens, si d'un côté, les sécheresses, épidémies et famines ont joué un rôle important, d'un autre côté, le fait que plusieurs membres des différentes sections des Huwaytāt étaient engagés dans le commerce de chameaux avec l'Égypte et assuraient la protection des caravanes des pèlerins, a contribué à étendre spatialement leurs réseaux, et à favoriser les migrations. En outre, les campagnes militaires contre les Wahhabites, conduites par Ibrahim Pacha, ont été menées grâce à l'aide, entre autres, des Bin Chadid (section "égyptienne" des Huwaytāt), qui pouvaient garantir le support et la collaboration de leurs "cousins" du Sud jordanien et du Hijaz du Nord (M. Tabo, 1972 : 107-108). Cela témoigne de l'importance

Le chaykh Hmaydî des 'Ayâl Sâlemi, de la sous-section des Dhyâbât de la tribu des Huwaytât - Ici dans sa maison du village de Sâdaqa, il arbore

l'arme traditionnelle du chef de guerre le plus renommé de la tribu 'Atîch (Photo : R. Bocco).



et de l'efficacité d'alliances et de liens tribaux parmi les différentes sections des Huwaytât au XIX^e siècle, et de leur poids politique dans une région "charnière" entre l'Empire ottoman et l'Égypte de Muhammad Ali.

A notre avis, une piste importante à suivre mais qui, toutefois, dépasse le cadre du présent travail, pourrait concerner l'analyse des mécanismes d'alliances inter-tribales et d'inclusion de groupes au sein des tribus. En effet, cela pourrait permettre de formuler des hypothèses quant aux phénomènes d'expansion d'une tribu comme les Huwaytât.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Sud jordanien, on peut affirmer que le renforcement du pouvoir politique des Huwaytât et de certaines de ses sections en particulier, connut une consolidation importante vers la fin du XIX^e – début du XX^e siècle. Cette période correspond aussi à une série d'affrontements militaires entre des sections Huwaytât et l'armée ottomane, à la suite du renforcement de l'administration impériale. C'est toujours à la même période que

les Huwaytât sortent victorieux d'une série de batailles qui les opposent aux tribus bédouines des Chararat et des Bani Sakhr pour le contrôle du Sud-Est jordanien (région de Jabal Tubayq) et au Majâli de Karak et à leurs alliés (*Half agh-Chimali*), pour le contrôle de la région au sud de Tafila (6). Au-delà des victoires militaires, la consolidation du pouvoir politique des Huwaytât dans le Sud jordanien doit aussi être mise en relation avec une série d'autres facteurs.

D'une part, le développement d'un système pastoral nomade lié à l'élevage du dromadaire, dont l'utilisation militaire rendait possible à l'époque une autonomie politique. D'autre part, l'imposition de la part de Huwaytât de relations de *khawa* aux tribus nomades et sédentaires de la région (A. Musil, 1908 : 52-53). Enfin, le paiement annuel de la *surra* pour la protection du pèlerinage, effectué par l'administration ottomane aux *chuyukh* de différentes sections des Huwaytât, sanctionnait officiellement et sous une autre forme, le pouvoir de ces derniers dans la région.

La situation de stabilité politique relative allait être bouleversée par les événements de la Première Guerre Mondiale. Au cours des années 1916-1918, en particulier, plusieurs membres des Huwaytât participèrent activement à la Révolte arabe, aux côtés des Hachémites. A la suite du démembrement de l'Empire ottoman et de la création de nouveaux États au Proche-Orient, la tribu des Huwaytât connut l'éclatement de son territoire, désormais entrecoupé de frontières internationales. A présent, les sections des Huwaytât sont établies dans la Jordanie du Sud, en Palestine, en Arabie Saoudite (Hijaz du Nord) et en Égypte (Le Caire, province de Qalyubiyya, désert oriental et Sinaï).

Dans les sections des Huwaytât du Sud jordanien, les années 1930-1980 ont été marquées par un processus de sédentarisation progressive des pas-

teurs nomades. Sans disparaître, le pastoralisme n'est plus l'activité économique principale des membres des Huwaytât, et les innovations technologiques introduites dans le système d'élevage ont contribué à réduire la mobilité des éleveurs. La motorisation des systèmes de transport et l'extension du marché à l'échelle nationale ont conditionné une réorientation du choix des animaux d'élevage vers les ovins et les caprins.

L'émergence et la consolidation de l'État jordanien a aussi fortement contribué à stimuler des changements dans le système économique de la tribu, qui a connu une diversification importante de ses activités. L'administration publique au niveau local, le secteur des transports et l'armée notamment, ont offert aux membres des tribus bédouines jordanienes autant de possibilités d'emploi (7).

Il est possible d'affirmer que, au cours des dernières cinquante années, les membres de la tribu des Huwaytât ont fait preuve non seulement d'une remarquable capacité d'adaptation aux changements de l'environnement socio-économique et politique, mais ils ont aussi participé activement au processus plus général de développement de la société jordanienne dont ils font partie.

Le mythe de fondation des Huwaytât

Entre 1986 et 1987, nous avons recueilli plusieurs versions orales du mythe de fondation des Huwaytât. Une présentation écrite trahit nécessairement toute la part de vie, de mouvement, d'expressions qui accompagnent le récit et contribuent à lui donner son sens. Il est important de souligner cependant l'identité des "auteurs" des cinq récits retenus pour en rappeler une part des enjeux. Nous retrouvons en effet, d'un côté, des versions du même mythe chez des membres d'une même tribu mais appar-

tenant à des sections séparées par une distance géographique considérable : Bin Chadid en Égypte, Bin Jazi et Dhiyabat en Jordanie. D'un autre côté, le même mythe est aussi raconté par un membre d'un groupe, les Bdul (8), qui est à la "périphérie" de la tribu et qui utilise la connaissance du mythe pour montrer, selon le contexte d'interaction, l'"alliance" de son groupe avec la tribu des Huwaytāt ; ou encore, ce mythe est raconté par un membre d'une tribu, les 'Amārin, géographiquement proche des Huwaytāt. mais dans ce cas, l'information offre une version sans aucun but d'auto-identification.

Voici donc les cinq versions dont nous présentons d'abord la trame événementielle commune puis les nuances locales.

A. La trame narrative du mythe

1 – Des hommes et un enfant, qui sont en voyage, s'arrêtent à 'Aqaba, car l'enfant est malade.

2 – L'enfant malade est laissé à 'Aqaba chez une famille des Bani 'Atiyya.

3 – Sur le chemin du retour, les hommes s'arrêtent à 'Aqaba pour chercher l'enfant. Le *chaykh* des 'Atiyya déclare aux voyageurs que l'enfant est mort, et montre comme preuve une fausse tombe, où l'enfant est supposé être enterré.

4 – Le *chaykh* des Bani 'Atiyya garde chez lui l'enfant, toujours vivant, parce qu'il l'aime beaucoup. L'enfant grandit et s'empare progressivement du contrôle du territoire du *chaykh* des Bani 'Atiyya, aux dépens des fils de ce dernier. La légitimité du contrôle du territoire crée une situation de conflit.

5 – La tension provoquée par le conflit ne se développe pas dans une situation de violence, mais il y a médiation du conflit par un juge extérieur aux parties impliquées dans le différend, et qui est choisi par ces dernières (lors du différend apparaît pour la première

fois le nom de Huwaytāt, nom de l'enfant qui a grandi).

6 – A la suite du jugement, qui est favorable à Huwaytāt, les Bani 'Atiyya quittent le territoire et Huwaytāt fonde la tribu des Huwaytāt.

B. Les versions locales du mythe

Nous exposerons ici les différentes versions locales autour des éléments événementiels indiqués dans la trame narrative du mythe, en suivant le même ordre que ces derniers. Nous indiquerons entre parenthèses et par abréviation le nom des sections ou des tribus auxquelles appartiennent les conteurs des différentes versions [Bin Chadid (S) ; Bin Jazi (J) ; Dhiyabat (D) ; Bdul (B) ; 'Amārin (A)]

1 – Les hommes sont trois, ils sont *achrāf* et sont en pèlerinage (J ; D).

Ils sont simplement trois pèlerins (A ; S). Ils sont mentionnés seulement en tant que "trois hommes" (B).

Ils proviennent du Hijaz et se dirigent vers Jérusalem (J ; D).

Ils proviennent d'Égypte et voyagent en direction de Jérusalem (S).

Ils arrivent du Hijaz et poursuivent vers l'Égypte (B). Seule leur direction est déclarée : le Hijaz (A).

2 – L'enfant, tombé malade, est confié au *chaykh* des Bani 'Atiyya (dont on spécifie qu'il en est aussi l'ancêtre, le *jidd*) (J ; D ; S).

L'enfant est confié à une famille des Bani 'Atiyya (B). L'enfant est confié à une famille qui réside à 'Aqaba (A).

3 – Toutes les versions coïncident.

4 – [Dans les différentes versions la situation de conflit est engendrée par des causes différentes et des acteurs différents y sont impliqués].

Il y a conflit entre le *chaykh* et le garçon, car celui-ci comprend de mieux en mieux les mécanismes de contrôle sur les tribus de la région et sur le commerce caravanier. Le garçon, conscient de l'influence qu'il a acquise sur les tribus de la région, de-

mande au *chaykh* de partager avec lui les bénéfices du commerce et la *surra* payée par le Caire. Le *chaykh*, mécontent, demande au garçon de quitter la maison (D).

Après la mort du *chaykh*, le conflit éclate entre le garçon et les fils du *chaykh*. Ces derniers contestent sa légitimité à la succession (B ; A) et son droit de percevoir la *surra* (J ; S).

Le garçon affirme être l'aîné, et ainsi pouvoir légitimement exercer ses droits d'aînesse ; les fils du *chaykh* lui contestent ce droit, car ils affirment qu'ils ne partagent pas le même sang (S).

Avant que le conflit émerge, le *chaykh* des Bani 'Atiyya a donné sa fille en mariage au garçon (J ; D).

5 – [Les solutions du conflit impliquent encore une fois des acteurs différents].

Le garçon part au désert, cherche une pierre, y grave son nom et l'enferte près de la maison du *chaykh*. Comme le *chaykh* lui a demandé de partir, le garçon propose au *chaykh* de se rendre ensemble chez un juge (*qādi*) pour avoir son avis. Huwaytāt (le nom du garçon apparaît soudain) propose au juge que le nom de la personne, ou de l'ancêtre de celle-ci, qui doit être gravé quelque part, donnera le droit à la personne d'occuper la terre. Le garçon déterre la pierre et la montre au juge (D).

Sur une pierre de fondation de la maison du *chaykh*, le garçon grave son nom. Après la mort du *chaykh*, et à la suite du conflit qui a éclaté entre le garçon et les fils du *chaykh*, tous décident de demander l'avis d'un juge. Le garçon affirme que le nom de celui-ci qui est le vrai fils du *chaykh* est gravé sur une pierre de fondation de la maison. Ils cherchent et trouvent la pierre où est gravé le nom de Hawaytāt (A).

Le garçon dit que son nom a été gravé par son père, qu'il est le "vrai fils de son père" et le seul héritier (B).

Le garçon et les fils du *chaykh* déci-

*Femmes de la tribu des Bdūl dans une cérémonie de mariage à Umm Sayhun dans la région de Pétra au sud de la Jordanie
(Photo : A. Ohanessian).*

dent de se rendre ensemble chez le gouverneur (*wāli*) du Caire; Le *wāli* propose que celui qui sera capable de répondre à ses questions aura le droit de percevoir la *surra* (J : S). Le *wāli* pose trois questions aux fils du *chaykh* (qui sont au nombre de deux) et à Huwayt. Tous les trois répondent aux deux premières questions, mais seul Huwayt répond à la troisième question (S).

6 – Le juge donne son avis favorable à Huwayt. Les Bani 'Atiyya quittent le territoire et Huwayt fonde la tribu des Huwaytāt (D : A ; B). Huwayt répond à toutes les questions et s'empare du territoire.

Les Bani 'Atiyya quittent la région et Huwayt fonde la tribu des Huwaytāt (J : S).



pour la protection des caravanes des pèlerins.

Jérusalem. Dans les versions où cette ville est mentionnée, elle est toujours présentée comme la destination et, de ce fait même, le voyage est pèlerinage.

Hijaz. Lorsque le Hijaz est indiqué comme lieu de provenance des voyageurs, il rappelle le lieu d'origine d'un grand nombre de tribus bédouines considérées "nobles" (*'asil*). Lorsqu'il est la destination du voyage, le Hijaz rappelle le lieu de pèlerinage par excellence. La notion de pèlerinage qui apparaît dans plusieurs versions est aussi renforcée par le statut même des voyageurs, indiqués comme des pèlerins ou des *achrāf* (descendants de la famille du Prophète).

2 – Les voyageurs laissent l'enfant, qui est tombé malade, à 'Aqaba, auprès d'une famille des Bani 'Atiyya. Le fait de confier l'enfant évoque le thème de l'hospitalité.

Seul dans la version des Amārin, le nom de la famille d'accueil n'est pas mentionné. Cette omission doit probablement être mise en relation avec le

fait que les Amārin revendiquent leur origine à partir d'un processus de fission des Bani 'Atiyya.

3 – Il est présent dans toutes les versions et il met en évidence deux éléments importants : le recours au mensonge de la part du *chaykh* des Bani 'Atiyya pour garder l'enfant, et le statut d'orphelin dans lequel se retrouve l'enfant (les termes d'une éventuelle adoption ne sont pas symboliquement spécifiés).

4 – La situation du conflit. Par une remise en cause du pouvoir établi, le conflit évoque une des voies possibles pour l'accession au pouvoir. Le conflit de pouvoir surgit entre le *chaykh* des Bani 'Atiyya et le garçon, ou, après la mort du *chaykh*, entre ses fils et le garçon en tant que problème de succession. Dans les deux cas, l'objet du conflit est le contrôle du commerce caravanier et la perception de la *surra*.

Dans le deuxième cas, la filiation et les liens de sang sont présentés comme étant les arguments clés. Dans la version des Bin Chadid, on souligne que "Huwayt affirme être l'aîné, les fils du *chaykh* affirment ne pas partager le même sang que le garçon".

Approche d'une lecture interne du mythe, ou le choix des éléments symboliques

Pour mettre en évidence les éléments symboliques que nous avons choisi de présenter et qui sont contenus dans les différentes versions du mythe, nous suivrons encore une fois la trame narrative. [Par rapport à chaque événement narratif (1 à 6) nous soulignerons certains éléments symboliques, qui seront analysés dans le chapitre suivant].

1 – Des hommes et un enfant s'arrêtent à 'Aqaba au cours de leur voyage. Concernant le voyage, deux pays et une ville sont mentionnés en tant que lieux de provenance et/ou destination :

Égypte. Lorsque l'Égypte est le lieu de provenance, la destination du voyage est soit le Hijaz (sous-entendu les Lieux Saints de la Mecque et Médine), soit Jérusalem. Dans les deux cas, le voyage a un statut de pèlerinage. Par contre, lorsque l'Égypte est la destination, le voyage est en rapport avec la *surra*, la perception des droits

Dans la version Bdul, les fils du *chaykh* disent au garçon : "Tu n'es pas notre frère". Également dans la version des 'Amârin, les fils du *chaykh* disent au garçon : "Tu n'es pas notre frère, tu es un étranger".

Dans deux versions orales (Jazi et Dhiyabat), et dans toutes les versions écrites des voyageurs, on mentionne le mariage de Huwayt avec la fille du *chaykh* des Bani 'Atiyya, avant l'éclatement du conflit.

5 – Face à une autorité paternelle intransigeante, ou face aux droits d'aînesse qui ne lui sont pas reconnus, le garçon a recours à la ruse ou fait appel à son intelligence (lors des épreuves devant le *wâli*), et par ces moyens accède au pouvoir. La ruse, en outre, non seulement permet au garçon d'accéder au pouvoir, mais légitime aussi la position du garçon, en lui donnant un nom. Ce dernier, une fois écrit, lui est reconnu par un *qâdi*, lui permet d'acquérir un territoire et de fonder son propre groupe.

A souligner, à propos du nom, une précision qui est apportée par trois versions (Dhiyabat, Bdul, 'Amârin), et qui vise à l'expliquer : "Lorsqu'il était enfant et jouait avec ses copains, Huwayt traçait sur le sable un cercle et cherchait toujours à contraindre les autres à rester à l'intérieur. Pour cela on l'appela Huwayt (enceinte, cercle) et ses descendants prirent le nom de Huwaytât".

Enfin, dans trois autres versions (Jazi, Dhiyabat, Bin Chadid) on souligne le fait que Huwayt sait lire et écrire.

6 – Le départ des Bani 'Atiyya marque dans toutes les versions la fin du mythe... et le début de l'"histoire" des Huwaytât.

Approche d'une lecture externe du mythe, ou le recouplement thématique des éléments symboliques

Pour procéder à une analyse des éléments symboliques du mythe, nous

avons décidé de proposer une série de thèmes qui sont évoqués par les différents éléments symboliques et qui les recoupent.

Le thème des origines. Dans un mythe de fondation, la notion d'origine, contrairement à d'autres récits, a une réalité projetée vers le futur. Elle a le devenir d'une origine et donne une nouvelle naissance. Au cours du mythe, l'enfant "devient" un orphelin car, même si nous connaissons le lieu de sa provenance et le statut de son voyage, rien n'est spécifié quant aux relations de parenté entre l'enfant et les voyageurs, ou quant à son éventuelle appartenance à une tribu. Le statut d'orphelin de l'enfant se renforce à travers sa mort "mensongère", mais symbolique. La qualité d'orphelin est un élément nécessaire pour le devenir d'une origine, pour la fondation d'une descendance nouvelle. L'enfant naît (ou renaît) à travers le succès dans la ruse et/ou les épreuves d'intelligence. Le fondateur de la tribu devient un "héros" non pas à travers des prouesses guerrières ou grâce à des qualités supra-humaines : la ruse et/ou l'intelligence constituent ses moyens. Toutefois, le processus de "renaissance" symbolique de l'orphelin s'achève avec l'acquisition d'un nom. Comme toute naissance est reconnue par l'attribution d'un nom, le thème des origines aussi est lié à l'acquisition d'un nom : l'orphelin devient Huwayt, l'ancêtre des Huwaytât, ou à l'envers, l'histoire et la généalogie de la tribu commence par lui.

Deux épisodes relatent symboliquement la nouvelle naissance, évoquée dans le mythe par le biais du nom. Dans le premier épisode, le garçon grave lui-même sur une pierre son propre nom : cela lui permettra de s'emparer de la demeure du *chaykh* et du territoire des Bani 'Atiyya. Dans le deuxième épisode, le sobriquet qui lui est attribué à cause du jeu qu'il pratique avec d'autres enfants, préfig-

ure le "destin" de la tribu, qui "encercler" et incorpore d'autres groupes (9).

Pourtant, dans le mythe de fondation des Huwaytât, trois éléments principaux constituent le canevas du thème des origines : un enfant qui devient orphelin pour renaître comme "héros" fondateur ; l'acquisition d'un nom qui, dans sa signification étymologique, préfigure déjà le futur de la tribu ; l'acquisition d'un territoire dont le centre est 'Aqaba, berceau d'une nouvelle tribu.

Le thème du territoire. En tant qu'espace géographique, le territoire est représenté dans le mythe par les noms de quatre lieux et/ou régions : l'Égypte, Jérusalem, 'Aqaba et le Hijaz. Comme nous l'avons vu, Jérusalem et le Hijaz constituent deux centres de pèlerinage très importants. 'Aqaba, oasis située au bord de la mer, était, par contre, une halte importante sur les routes du pèlerinage et du commerce caravanier. Le contrôle de l'oasis signifiait pourtant le contrôle de toute une région (le Sud jordanien actuel), à défaut d'une présence efficace du pouvoir étatique. Ce dernier, toutefois, apparaît indirectement. Il s'agit du pouvoir impérial ottoman représenté par le *wâli* d'Égypte qui est censé assurer la protection des caravanes commerciales et des pèlerins, et de distribuer la *surra*. Dans le mythe, 'Aqaba devient le berceau de la nouvelle tribu, centre d'un nouvel espace tribal. La territorialisation de cet espace, voire son appropriation, passe par l'acquisition des droits à percevoir la *surra* et par l'acquisition de la demeure du *chaykh*. Une fois les droits acquis et reconnus, toute négociation ultérieure est exclue : les Bani 'Atiyya doivent quitter la région de 'Aqaba. Enfin, les quatre noms de lieux et régions mentionnés dans le mythe, soulignent aussi l'extension et la présence des membres de la tribu des Huwaytât dans quatre États contemporains : l'Égypte, la Palestine (Israël), l'Arabie saoudite et la Jordanie.

Démonstration de fête de cavaliers bédouins au premier jour de la cérémonie de mariage d'un membre de la tribu Bdûl (Photo : A. Ohanessian).



Les thèmes de l'organisation sociale. Ils sont plusieurs et on peut chercher à les suivre selon leur ordre d'apparition dans le mythe.

L'hospitalité, thème caractéristique de la société bédouine, est présent par l'accueil qui est fait à l'enfant malade par le *chaykh* des Bani 'Atiyya. Toutefois, la transgression du code d'hospitalité par le mensonge, rendra le *chaykh* symboliquement "indigne" de sa propre demeure (voire le territoire) ainsi que la possibilité de la transmettre à ses descendants.

Le thème de l'adoption est sous-jacent, tout en n'étant jamais explicitement mentionné. L'adoption de l'enfant par le *chaykh* des Bani 'Atiyya peut être présumée, dans la mesure où, selon les différentes versions, Huwayt

demande à son "père" de partager le contrôle du trafic caravanier, ou cherche à faire prévaloir des droits d'aînesse envers ses "frères". Toutefois, cette adoption présumée qui, si légitime, permettrait la transmission de droits, est rendue illégitime par le mensonge initial, contestée par les fils du *chaykh* et inapte à remplir une fonction sociale. Mais, là où un événement s'oppose symboliquement à la réalisation d'un autre, le mythe le récupère, en permettant à travers cette opposition la réalisation d'un troisième événement. Si l'adoption factice et illégitime ne permet pas la transmission héréditaire, le statut d'orphelin permet à Huwayt d'avoir accès à l'héritage par d'autres moyens que ceux de la transmission légale, et

lui permet de fonder une nouvelle tribu à laquelle il donne son nom.

C'est à travers la figure de l'orphelin qu'apparaissent les thèmes du **statut social** et celui de l'**honneur**, très importants et étroitement liés entre eux. L'orphelin est par définition, non seulement sans parents, donc sans groupe social qui lui offre protection et aide, mais aussi et surtout, il est dépourvu d'un statut social, de l'honneur d'un groupe transmis à chaque individu par le simple fait de son appartenance au groupe. Ce ne sera pas à travers une pratique d'adoption que l'orphelin bénéficiera du statut et de l'honneur d'un groupe, mais grâce à des actions personnelles, à travers la ruse et l'intelligence. Huwayt "self-made *chaykh*" exemplifie bien l'im-

portance égale qui est donnée dans la société bédouine à l'honneur et au statut "inné" et "acquis". Le premier est lié au nom, au groupe de filiation, à l'identité sociale transmise par le groupe d'appartenance. L'orphelin, en étant dépourvu, acquiert un statut par son action et fonde un groupe auquel il peut transmettre un honneur acquis. En outre, les conflits père-fils ou aîné-cadets sont largement évocateurs dans le "code" bédouin des situations de confrontation pour l'acquisition de l'honneur.

Enfin, l'épisode du mariage de Huwayt avec la fille du *chaykh* des Bani 'Atiyya, mentionné dans certaines versions, évoque le thème des **rapports de parenté et d'alliance**. Huwayt, en tant que fils adoptif, se marie avec la fille de son père, donc avec sa sœur. En même temps, l'aspect illégitime et contesté d'une adoption présumée, annule la notion d'inceste qui sous-tendrait cette alliance.

On évoque là un des thèmes centraux de la "politique de la parenté et de l'alliance" chez les bédouins : le problème de l'endogamie et de l'exogamie dans le choix du partenaire. Étant l'idéal bédouin du mariage avec la sœur sanctionné par la prohibition de l'inceste, le mythe opère une médiation indirecte de la contradiction. Au moment du départ des Bani 'Atiyya, la femme de Huwayt n'est confrontée à aucun moment au choix de suivre ses frères ou de rester avec son époux. La nécessité et l'existence même de ce choix sont annulées par l'ambiguïté de l'adoption qui fait de Huwayt son époux et son frère, là où se réalise l'idéal de l'endogamie.

Le thème du religieux. Il est présent tout au long du mythe, mais de façon plutôt indirecte. A part le fait que, dans la plupart des versions, le voyage initial de Huwayt a un statut de pèlerinage, sa provenance et/ou destination est en relation avec un "lieu saint" de l'islam, et le fait que dans certaines versions les voyageurs

sont *achrâf*, dans le mythe on ne retrouve aucune autre référence directe au thème du religieux.

Toutefois, l'importance de 'Aqaba, devenue le berceau de la tribu des Huwaytât, résidait notamment dans le fait qu'elle était une station de repos et d'approvisionnement sur la route des pèlerinages. Par ce fait même, la perception de la *surra* et les querelles qu'elle engendre trouvent une justification et une légitimation dans l'importance religieuse indirecte que revêt 'Aqaba. Seule une personne "digne" peut mériter le statut de "protecteur" des pèlerins. Huwayt acquiert ce statut par la ruse, tout en piétinant l'honneur des Bani 'Atiyya, le pouvoir du *chaykh* et/ou les droits d'aînesse. En outre, par rapport à certaines versions du mythe, l'intelligence "hors du commun" dont Huwayt fait preuve, rejoint aussi par un autre biais le religieux : il sait lire et écrire, donc il a connaissance du Livre. Cela réaffirme non seulement son pouvoir d'ancêtre fondateur, mais renforce aussi le statut d'une tribu comme les Huwaytât dans le contexte des tribus bédouines de la Péninsule arabique du Nord, contexte dans lequel la provenance de l'ancêtre fondateur de la tribu, son degré de proximité avec le Prophète et/ou avec les membres de sa tribu, contribue à confirmer ou non le statut '*asîl* de la tribu (10).

Le thème du système économique. Il est lié essentiellement à la protection du commerce caravanier, de la route du pèlerinage et à la perception de la *surra*. Aucune mention explicite ou implicite n'est faite quant à d'autres activités économiques exercées par les Bani 'Atiyya, leur *chaykh* et Huwayt. Le fait que le *chaykh* des Bani 'Atiyya habite une maison plutôt qu'une tente évoque une situation de sédentarité, mais rien n'est spécifié quant aux activités des membres de la tribu par rapport, par exemple, au travail agricole dans l'oasis de 'Aqaba. De même, le pastoralisme et les migrations saison-

nières à la recherche de pâturages, sont complètement absents du mythe.

Le thème des rapports politiques. Il est présent au moins à trois niveaux : les rapports intra-tribaux, inter-tribaux et extra-tribaux. A l'intérieur de la tribu, les rapports de pouvoir se manifestent dans des conflits qui, selon les versions, opposent père et fils, ou aîné et cadets, ou bien encore un fils "adoptif" et ses demi-frères. En ce sens, comme le plan intra-tribal est de fait représenté au niveau familial, le pouvoir aussi est réduit à la seule personne du *chaykh*. Il faut souligner à ce propos que le système d'autorité présent dans la société bédouine ne prévoit pas une hiérarchie très rigide, mais offre plutôt un modèle de pouvoir "diffusé". Par ailleurs, le mot "chef" (*ra'is*) n'est pratiquement jamais utilisé chez les bédouins. En cas de guerre ou de *razzia*, par exemple, le "chef" de l'expédition militaire est appelé '*aqîd al-qawm*'. Ce qu'on traduit le plus souvent mais de façon incorrecte comme "chef" est le mot arabe *chaykh*. Celui-ci, dans son étymologie, renvoie plutôt à d'autres significations. On appelle *chaykh* une personne âgée, mûre, avec toutes les qualités positives de l'âge : expérience, sagesse, ruse, prudence, générosité. Cela n'exclut pas l'ardeur guerrière de l'individu mais, bien au contraire, y ajoute des qualités indispensables dans une société où la notion de statut social "acquis" rivalise continuellement avec celle du statut "inné" (11).

En ce qui concerne le politique, un *chaykh* est avant tout un homme qui maîtrise l'art de la négociation, qui fait preuve de brillantes capacités en tant que médiateur. En ce sens, il ne suffit pas d'être fils d'un *chaykh* pour le devenir : il faut aussi le mériter.

Au niveau intra-tribal, pourtant, les versions du mythe mettent très bien en évidence ce dernier aspect dans la "carrière" possible d'un *chaykh*. Lorsque le *chaykh* des Bani 'Atiyya

accepte la médiation d'un *qâdi*, il a déjà cédé une partie de son pouvoir, il a partiellement abdiqué par rapport aux possibilités qui lui sont reconnues en tant que *chaykh*. Selon les versions, Huwayt prend le dessus dans ses négociations avec le père ou les frères, et il gagne sans recourir à la violence mais, bien au contraire, à la ruse.

En ce qui concerne les rapports inter-tribaux, eux aussi sont symboliquement réduits. La ruse tient lieu ici de "bataille" pour "détrôner" un *chaykh* de son pouvoir et une tribu de son territoire. Le nom même de Huwayt qui, dans les différentes versions du mythe, apparaît pour la première fois lors du conflit, rappelle les mécanismes de fission et fusion, typiques des processus de formation et reproduction des sociétés segmentaires tribales.

Quant aux rapports extra-tribaux, ils impliquent essentiellement les rapports État-tribu. Leur interdépendance est soulignée par la *surra* : celle-ci constitue à la fois une source de revenus et de dépendance économique de la tribu vis-à-vis de l'État, en même temps qu'une reconnaissance du pouvoir local des tribus, accepté par l'État. En outre, cette reconnaissance mutuelle est prolongée, selon certaines versions du mythe, jusqu'aux affaires intra-tribales : pour la solution du conflit, Huwayt et les fils du *chaykh* des Bani 'Atiyya ont recours au *wâli* d'Égypte.

En guise de conclusion : l'actualité du mythe

L'actualité du mythe de fondation des Huwaytât est sensible à la fois par rapport aux thèmes qu'il présente et à leur puissance évocatrice, si l'on situe les significations culturelles, économiques et socio-politiques des versions locales dans le contexte plus large des États où les sections tribales sont établies et dans le contexte international.

Quant au premier aspect, une version a été recueillie en Égypte et qua-

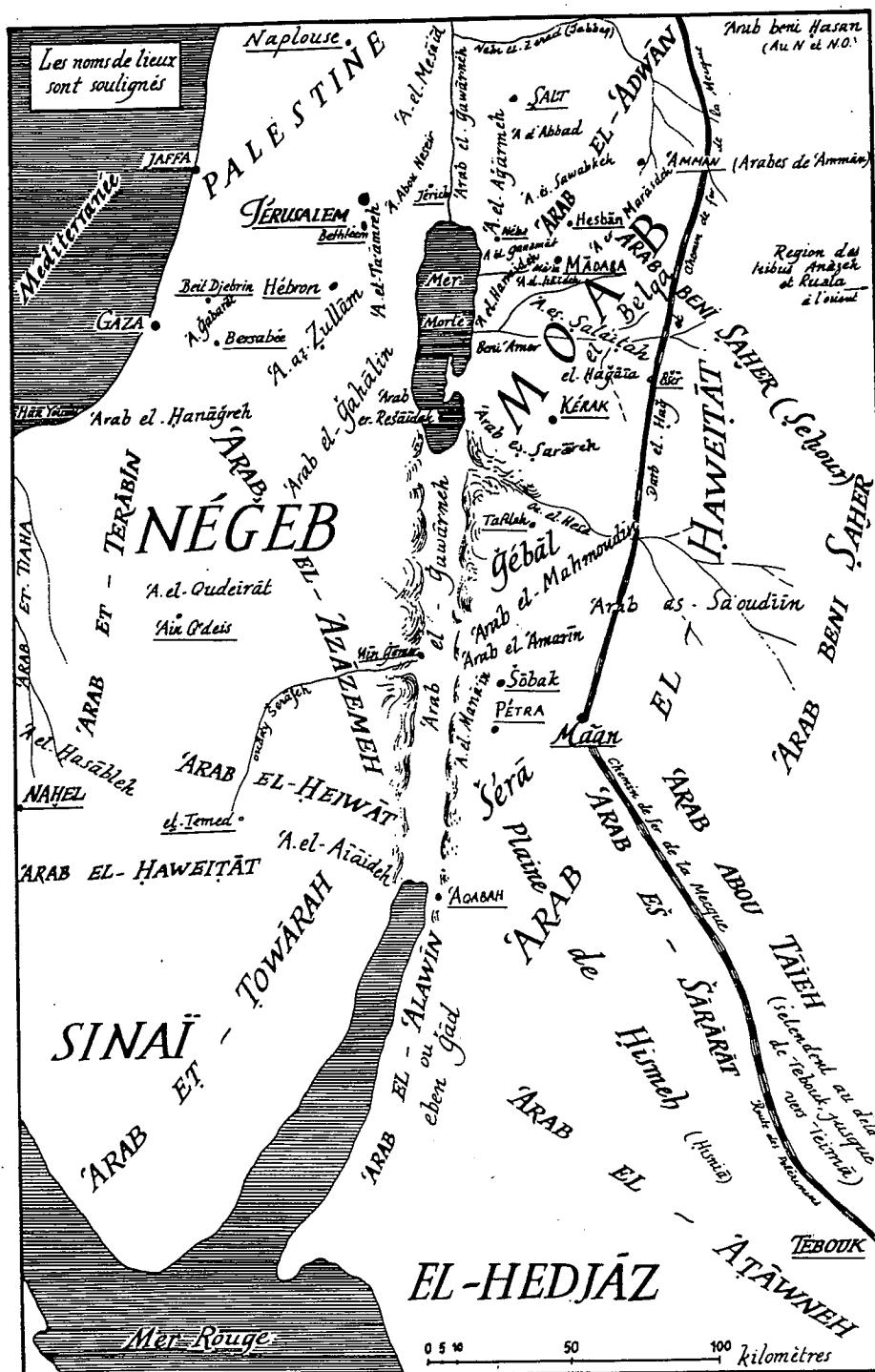
tre en Jordanie. En Égypte, le poids démographique des tribus bédouines est minime et leur poids politique n'est pas très significatif. En outre, si sous les prédécesseurs de roi Farouk, les tribus bédouines avaient joui de certains priviléges (du moins les Huwaytât), le président Nasser inaugura une période caractérisée, entre autres, par une politique anti-tribale. Cette politique, poursuivie par Sadate, connaît actuellement, sous le régime de Moubarak, une situation de plus grande tolérance, et cela surtout après la restitution du Sinaï à l'Égypte, en vertu des accords de Camp David. Le contrôle et l'allégeance politique des tribus bédouines qui habitent la péninsule du Sinaï constituent, après 1984, un enjeu qui n'est pas sans importance pour le gouvernement égyptien. En ce sens, le mythe de fondation des Huwaytât, par les valeurs qu'il exprime, par sa dimension temporelle et son extension spatiale, permet aux Huwaytât d'Égypte de récupérer une identité tribale dans un contexte socio-politique qui l'avait souvent niée. Par ailleurs, la conscience de liens tribaux "internationaux" se concrétise également par des échanges matrimoniaux entre les Huwaytât "égyptiens" et jordaniens".

En ce qui concerne la Jordanie, même si le poids démographique des tribus bédouines est inférieur à 10 % de la population totale, l'histoire politique du pays témoigne d'une situation d'étroite alliance entre la monarchie hachémite et les tribus. Depuis l'origine du Royaume, une série de lois spéciales concernant les tribus bédouines ont été promulguées jusqu'en 1976, et la représentation de ces dernières au parlement a toujours été garantie jusqu'à aujourd'hui. Dans le Sud jordanien, la tribu bédouine, démographiquement et politiquement la plus importante, est constituée par les Huwaytât, dont le *chaykh* est en même temps le représentant des tribus bédouines du Sud à la Chambre des

députés. Le fait que le mythe de fondation des Huwaytât soit aussi raconté par des membres d'autres tribus du Sud, souligne pourtant l'importance actuelle de cette tribu, ainsi que le désir de certaines autres petites tribus du Sud d'en être les "alliés" (le cas des Bdul). Cette situation de "rattachement" aux Huwaytât est présentée dans le mythe aussi, d'une manière inverse, par l'épisode du jeu de Huwayt et de la signification de son nom, qui justifie le rôle actuel de la tribu en tant que "protectrice", et son importance dans le Sud jordanien. Les relations contemporaines de reconnaissance réciproque entre État et tribu sont aussi présentes dans le mythe, où leur interdépendance est de nature économique et politique.

Enfin, dans la politique interne du pays, le support politique des tribus au roi et leur présence massive dans l'armée s'est manifesté à plusieurs reprises, à la fois dans des tentatives de coups d'État pendant les années 1950 et lors de la guerre civile au début des années 1970 (L.W. Axelrod, 1978). Mais si l'identité tribale et bédouine joue un rôle important sur le plan de la politique interne du Royaume hachémite, elle n'est pas moindre sur le plan international, notamment en ce qui concerne le conflit israélo-arabe. Il est intéressant de remarquer à ce propos qu'en 1981, lorsque A. Sharon fut nommé ministre de la Défense en Israël, il affirma que la Jordanie, par sa majorité de population palestinienne, était *de facto* un État palestinien. Les conséquences d'une telle affirmation visaient, entre autres, à nier toute identité d'une population jordanienne habitant la Rive orientale du Jourdain, d'une autre origine que palestinienne. Les retombées et les dangers d'une telle position suscitèrent d'amples débats dans la presse internationale et auprès de l'opinion publique jordanienne. Cette dernière fut ultérieurement secouée par une série d'événements qui se produisirent en 1985, concer-

Extention de la tribu des Huwaytāt au début du siècle, au nord du Hijâz et au Sinaï, d'après Jaussen (1905).



en personne écrivit une lettre dans les journaux, en affirmant qu'il avait remarqué que :

"A number of journalists had been launching attacks on our social institutions and their customs and values. I have not been happy about this attacks. Most recently, I have noticed that some articles have been directed against the tribal life, its norms and traditions. This is the most regrettable because it harms a dear sector of our society. I would like to repeat to you what I told a meeting of tribal heads recently, that "I'm al Hussain from Hashem and Quraish, the noblest Arab Tribe of Mecca, which was honored by God and into which was born the Arab Prophet Muhammad". Therefore, whatever harms "our tribes in Jordan is considered harmful to us, and this has been the case all along, and it will continue so forever".

(Lettre publiée dans la presse jordanienne de langue arabe et anglaise, et citée par L. Layne, 1987 : 189-190).

Il nous semble évident que de telles affirmations faites par le roi s'insèrent bien entendu dans le contexte national jordanien, mais en même temps le dépassent et constituent une réponse indirecte au slogan qui avait été lancé par A. Sharon, "Jordan is Palestine".

Il est aussi évident que dans une telle situation, le mythe de fondation des Huwaytāt (ainsi que ceux des autres tribus) assume une connotation politique qui n'est pas sans importance.

Dans notre conclusion, nous avons particulièrement mis en évidence les aspects politiques de la signification du mythe et ceux qui touchent à l'identité tribale. Nous voudrions toutefois souligner encore un dernier aspect du mythe, celui que nous avons défini comme "acquis". Tout au long du mythe, on est confronté à des situations de conflit, ouvert ou caché, entre la règle et l'innovation, entre l'inné

nant le débat sur le "tribalisme" (*'achâ'iriyâ*) interne au pays. Après un vote du sénat contre le maintien des pratiques du droit tribal, le minis-

tre de l'Information, qui avait condamné le tribalisme comme étant un phénomène anti-démocratique, donna sa démission. A la suite de cela, le roi

et l'acquis. Les dichotomies et les conflits sont résolus par des transgressions à des principes, récupérées et justifiées par la notion de "mérite". C'est justement la valeur qui est donnée par le mythe à l'acquis qui, selon nous, met bien en évidence une des caractéristiques les plus importantes du mythe et lui confèrent sa continuité et son actualité. Les transgressions à certaines règles, dans le cas du mensonge ou dans la situation de conflit pour la transmission héréditaire, sont effectuées à travers des compromis et des choix qui permettent à la société bédouine une remarquable flexibilité pour s'adapter à des situations nouvelles et offrent une ouverture pour inclure culturellement en son sein des éléments qui lui sont externes.

N'est-ce pas cet aspect de l'"acquis", qui sous-entend une capacité d'adaptation et d'innovation, que nous pouvons cerner aujourd'hui comme une des caractéristiques importantes des tribus bédouines jordanienes ?

Notes

*Au cours de nos recherches respectives nous avons bénéficié d'un appui financier de la RCP 624 du CNRS (Université de Lyon II).

En Jordanie, A. Ohanessian a bénéficié du support du département des Antiquités, et elle tient à remercier les membres de la tribu des Bdul de Umm Sayhun et de Humayma, ainsi que les Amārin de Bayda.

R. Bocco a aussi bénéficié de financements de l'IUED (Université de Genève) et de l'IRMAC (Université de Lyon II). En Jordanie, il a eu le support du ministère de la Culture par l'intermédiaire du département de la documentation, des bibliothèques et archives nationales. R. Bocco tient ici à remercier le directeur du Département, Dr A. Sharkass. Il sait aussi gré aux membres des Bin Jazi et des Dhiyabat de la Hussainiyah et de Sadaga pour leur généreuse disponibilité et collaboration. Lors de son séjour en Égypte, R. Bocco a aussi bénéficié de l'hospitalité et de l'aide des Bin Jazi au Caire, et de M. Mohammad Hassan Bin Chadid.

A Amman, le Dr S. Abu Dayyah a mis généreusement à notre disposition sa collection de livres de voyageurs arabes, et sa connaissance des tribus bédouines jordanienes.

(1) On pourrait ouvrir une longue parenthèse à propos des représentations du désert et de ses habitants "mythiques", ancrées dans l'imaginaire des Européens, mais cela dépasserait largement le cadre de cette brève contribution.

(2) La *surra* constituait un paiement annuel effectué par l'administration égyptienne et ottomane aux tribus bédouines, pour la protection des caravanes du pèlerinage.

(3) Nous avons repéré des extraits du texte de al-Jaziri ('Abd al-Qâdir bin Muhammad al-Ansâri) dans le travail de Stewart (F. H. Stewart, 1986 17-18).

(4) Ces données sont aussi confirmées par un travail de E. A. Knauf (E. A. Knauf, 1986 : 85). En outre, dans une communication personnelle, le Dr Knauf nous a affirmé partir des données épigraphiques. Il est probable que, d'après la structure du nom, les Huwaytât aient émergé, en tant que tribu, autour du XIV^e-XV^e siècle.

(5) M. von Oppenheim a patiemment réuni les témoignages de différents voyageurs (R. F. Burton, J. L. Burchardt, C. Doughty, A. Jaussen, A. Musil, M. de Luynes, U. J. Seetzen, G. A. Wallin, Na'um Bey Shukhayr, K. Zirikli...), concernant les Huwaytât et ses sections, de la fin du XVIII^e siècle à la moitié du XX^e siècle (M. von Oppenheim, 1943 : 291-308).

Un autre travail, également basé sur des sources secondaires, et fort intéressant à consulter, est celui de at-Tahir (at-Tahir, 1969 : 189-210).

(6) Les batailles de Tur et de Abu Ḥamud ont fait l'objet de plusieurs poèmes épiques chez les Huwaytât. A. Attar en a recueilli un certain nombre dans son travail (A. Attar, ca. 1965).

(7) Pour une discussion plus approfondie des processus de sédentarisation et changements socio-économiques chez les tribus bédouines du Sud jordanien, on peut consulter R. Bocco (1988), A. Ohanessian (1987) et A. Sa 'sa (1984).

(8) Le mythe de fondation des Huwaytât n'est pas le seul mythe raconté par les Bdul quant à leurs origines. Selon les contextes et les personnes, les Bdul

racontent des mythes qui les situent en dehors de la tribu des Huwaytât et qui les considèrent notamment comme les descendants des Nabatéens, fondateurs de Petra. Dans ce cas, les Bdul expliquent aussi l'origine de leur nom tribal par sa signification étymologique. Bdul dériverait de la racine arabe *badala* qui signifie "changer": les Bdul, "ex-Nabatéens", se sont convertis à l'Islam, ils ont changé de religion.

(9) A remarquer, à ce propos, que dans les généalogies le nom de Huwaytât, en tant qu'ancêtre de la tribu, est rarement utilisé. On lui préfère celui de Ghazi ou de Barakât.

(10) Une des versions mythiques sur l'origine de la tribu des Bani Sakhr (tribu bédouine du Nord-Est jordanien), donnée par les membres d'une de ses sections principales, les al-Khraysha, met en relation directe l'origine du nom de la tribu aux premières batailles du Prophète. Selon le mythe, au cours de la bataille de Badr, alors que les troupes du Prophète étaient sur le point d'être battues, Muhammad pria Allâh, invoquant son aide. Soudain, les pierres d'une petite colline proche du lieu où le Prophète s'était retiré en prière, se transformèrent en cavaliers, qui permirent à Muhammad de gagner la bataille. De ces cavaliers découle l'origine de la tribu des Bani Sakhr, qui, comme le nom l'indique, signifie "Fils des pierres" (R. Bocco, 1984 : 94).

(11) A propos du rôle du *chaykh* dans la société bédouine, il est intéressant de consulter le travail de W. Lancaster sur les Rwala.

Bibliographie

- 'Attar, 'A (1965) :
Al Huwaytât. Dirâsa tâfîkiyah, jughrâfiyah, itti mâ'iyah, siyâsiyah. Damas.
- Axelrod, L. W. (1978) :
 Tribesmen in uniform. The demise of the Fidaiyun in Jordan, 1970-71. In : *The Muslim Word* 68/1 : 25 - 45.
- Bernardi, B. Poni, C. Triulzi, A. (1977) :
 Oral history : fra antropologia e storia. Bologna, Il Mulino.
- Bocco, R. (1984) :
 I Bani Sakhr : cenni Storici su una tribù beduina della Giordania nord-orientale. In : *Studi per l'Ecologia del Quaternario*, vol. VI : 193 - 204.
- Bocco, R. (1988) :
 Espaces étatiques et espaces tribaux dans le sud jordanien : législation foncière et redéfinition des liens sociaux. A paraître in : *Espaces et sociétés du Monde Arabe*. Paris. Institut du Monde Arabe.
- Cohen, P. (1969) :
 Theories of myth. In : *Man* 4 : 337 - 353.
- Dakhlia, J. (1987) :
 Le sens des origines : comment on raconte l'histoire dans une société maghrébine. In : *Revue historique* 562 : 401 - 427.
- Gonseth, M. o. (1987) :
 Porte-parole et porte-plume : quelques lignes de plus sur le thème de l'oralité. In : *Oralité*, M. Schlechten (sous la direction de). *Ethnologica Helvetica* n° 11. Berne. Société Suisse d'Ethnologie, pp. 1 - 28.
- Hütteroth, W-D. et Abdulfattah, K. (1977) :
 Historical geography of Palestine. Transjordan and southern Syria in the late XVIth century. Erlangen. Erlanger Geographische Arbeiten, Sonderband 5.
- Ingham, B. (1986) :
 Bedouin of northern Arabia. The traditions of the Dhafir. London. Routledge and Kegan Paul.
- Jaussén, A. (1908) :
 Coutumes des arabes au pays de Moab. Paris.
- Knauf, E. A. (1986) :
 Die erkunft der Nabatäer. In : *Petra, neue ausgrabungen und entdeckungen*. M. Lindner (éd.). München. Delp Verlag : 74-86.
- Lancaster, W. (1981) :
 Development and function of the sheikh in nomad-settler symbiosis. In : *Arabian Studies*, Bidwell, R. and R. Serjeant (Éd.). Londres. Hurst, ; 195-204.
- Layne, L. (1987) :
 Tribalism : national representations of tribal life in Jordan. In : *Urban Anthropology* 16 : 183 - 203.
- Mandelbaum, D. G. (1987) :
 Myths and myth-maker : some anthropological appraisals of the mythological studies of C. Lévi-Strauss. In : *Ethnology* XXVI/1 : 31 - 36.
- Meeker, M. (1+979) :
 Literature et violence in Northern Arabia. Cambridge university Press.
- Musil, A. (1908) :
Arabia Petræa. ethnologischer Reisebericht, vol. III. Wien, A. Holzhausen.
- Ohanessian, A. (1985) :
 L'utilisation actuelle par les bédouins des grottes archéologiques de Petra. In : *Annual of the Department of Antiquities of Jordan*.
- Ohanessian, A. (1987) :
 The influence of tourism in Petra and the strategies of the Bdul. Paper delivered at the Workshop on "History and reality of pastoralism in the Arabian Peninsula and bilâd ach-châm", Yarmouk University (Jordan), April 23 - 25, 10 p.
- Oppenheim, M. von (1943) :
 Die Beduinen. Leipzig. Otto Harrassowitz. Vol. II.
- Sa'sa', A. (1984) :
 Ri'âyat al badw wa tawtinum. Al Tajraba al Urdiniyyah. Amman. Ministère de l'Agriculture. 22p. (ronéo).
- Stewart, F. H. (1986) :
 Bedouin boundaries in Central Sinai and Southern Negev. A document from the Ahaywat tribe. Wiesbaden. Otto Harrassowitz.
- Tabo, M. M. (1972) :
 The role of the bedouin in egyptian politics (1750 - 1850). Cairo. The American University. M. A. Thesis.
- Al Tahir Nasu'a, A. (1969) :
 Tarikh qabâ'il al 'arabi fi-l-Urdun. Amman (ronéo).
- Vansida, J. (1976) :
 La tradizione orale. Roma. Officina Edizioni.
- Wallin, G. A. (1850) :
 Notes taken during a journey through part of Northern Arabia, in 1948. In : *Journal of the Royal Geographical Society* 20 : 293 - 344.

MÉMOIRE DE SOIE

Costumes et parures de Palestine et de Jordanie

Catalogue de la collection Widad Kamel Kawar
présentée à l'Institut du Monde Arabe. Paris,

après son exposition au Rautenstrauch-Jœst-Museum de la ville de Cologne (R.F.A.)
(Gisela Völger, Karin v. Welck, Katharina Hackstein)
en collaboration avec l'Institut d'Archéologie et d'Anthropologie
de l'Université de Yarmouk.
Irbid, Jordanie.

Édition remaniée du catalogue allemand.
Pracht und Geheimnis – Kleidung und Schmuck aus Palästina und Jordanien.

Institut du Monde Arabe

Président, Paul Carton
Directeur général, Bassem El-Jisr
Conservateur du Musée, Christiane Naffah
Section ethnologie du Musée :
Commissaire de l'exposition, Jean Hannoyer
Expositions temporaires, Laïla Al-Wahidi

Copyright pour les articles traduits de l'allemand
et de l'anglais :

Rautenstrauch-Jœst-Museum, Cologne

Pour les autres articles :

Copyright IMA/EDIFRA
ISBN IMA 2-906062-17-0, 1988
ISBN EDIFRA 2-904070-24-2, 1988

Rautenstrauch-Jœst-Museum, Cologne

Gisela Völger
Karin v. Welck

Conception Graphique

et

Réalisation technique

EDIFRA

Impression

Montmorency impressions

Institut d'Archéologie et d'Anthropologie, Université de Yarmouk, Irbid

Directeur, Moawiyah Ibrahim
Musée, Birgit Mershen

Couverture

Femme d'Hébron (Photo : Kh.Ra'ad,
Institute for Palestine Studies, Washington)
© Walid Khalidy

Catalogue

Cet ouvrage a été réalisé en co-édition
IMA-EDIFRA

Coordinateur EDIFRA : Idriss Abback
Coordinateur IMA : Jean Hannoyer

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation
réservés pour tous pays



INSTITUT DU MONDE ARABE
23, quai Saint-Bernard - 75005 PARIS
Tél : 46.34.25.25

EDIFRA siège social
22, bd Poissonnière - 75009 PARIS
Tél : 48.24.07.67 - 48.24.18.27



Table des matières

<i>Jean Hannoyer.</i> Mémoire de soi	10
<i>Jean Dresch</i> Terre et peuple de Palestine	12
<i>Widad Kawar</i> L'histoire de ma collection (G.P.)	16
1^{ère} Partie : Histoire et société sur les deux rives du Jourdain	
<i>Ernst Axel Knauf</i> Vallée et montagne, cité et tribu ; éléments d'une histoire palestinienne de cinq millénaires (J.R.)	26
<i>Wolf Hüttneroth</i> La zone de peuplement arabe en Palestine et Transjordanie à l'époque ottomane (J.R.)	36
<i>Raouf Sa'ad Abujaber</i> Bref exposé de l'histoire de la Transjordanie au XIX ^e siècle (G.P.)	46
<i>Lars Wählín</i> As-Salt : une ville de Transjordanie à travers le temps (J.R.)	52
<i>Reinhard Wiemer</i> Naplouse (J.R.)	58
<i>Suad al-Aamary et Jan Cejka</i> La maison palestinienne (J.R.)	64
<i>Riccardo Bocco et Anna Ohanessian-Charpin</i> A propos du mythe de fondation de la tribu bédouine des Huwaytat	72
<i>Birgit Mershen</i> Potières, tresseuses, tisseuses et tanneuses ; les ménagères de la rive est du Jourdain (J.R.)	82
<i>Birgit Mershen</i> L'amulette dans le folklore jordanien (J.R.)	88
<i>Marisa Escribano</i> Palestiniens de Cisjordanie : quand les concepts traditionnels deviennent repères d'identité (G.P.)	92
<i>Marie-Christine Abouphèle</i> Femmes en Palestine occupée	98
<i>Soraya Antonius</i> Le camp des mûriers (G.P.)	106
<i>Edward Saïd</i> Remarques sur l'identité palestinienne (G.P.)	112

2^e Partie : Production, commerce et usages du textile au Proche-Orient

<i>Gerd Winkelhane</i>	118
Artisanat du textile et commerce caravanier en Syrie aux XIX ^e et XX ^e siècles (<i>J. R.</i>)	
<i>Jocelyne Cornand et Dominique Hubert</i>	124
Les métiers traditionnels du textile à Alep	
<i>Gerd Winkelhane</i>	134
Le costume damascène à la fin de la période ottomane : tradition et occidentalisation (<i>M. J.</i>)	
<i>Katharina Hackstein</i>	142
Costume et identité communautaire (<i>M. J.</i>)	

3^e Partie : Catalogue de la collection Widad Kawar (*M. J.*)

<i>Widad Kawar et Katharina Hackstein</i>	150
Costumes féminins de Palestine et de Jordanie au XIX ^e siècle ; la collection Kawar	
Illustrations couleur de la collection Kawar	153
Galilée	217
Naplouse	232
Ramallah	244
Bethléem	258
Hébron	280
Jaffa	298
Gaza	312
Bédouines du nord de la Palestine	326
Bédouines du sud de la Palestine	330
Irbid	346
As-Salt	352
Vallée du Jourdain	358
Al-Karak	362
Ma'ân	366
La nouvelle robe palestinienne	372
La nouvelle robe jordanienne	378
Le costume citadin	380
Bijoux portés en Transjordanie	384
Bijoux portés en Palestine	384
Fournitures de couture	386
Chronologie socio-politique, Elias Sanbar	390